



Circulaire du directeur des contributions
L.I.R. n° 105/3 du 12 juillet 2022

L.I.R. n° 105/3

Objet : Abrogation d'une circulaire du directeur des contributions

La circulaire L.I.R. n° 105/3 du 30 janvier 1992 est abrogée avec effet immédiat.

Luxembourg, le 12 juillet 2022
Le directeur des contributions,